

# COMISSÃO DA CEDEAO

**ECOWAS COMMISSION**



**COMMISSION DE LA CEDEAO**

Département Agriculture, Environnement et Ressources  
en Eau

Department of Agriculture, Environment and Water  
Resources

## ARAA / RAAF

Agence Régionale pour l'Agriculture et  
l'Alimentation

Regional Agency for Agriculture and Food

### Termes de Référence

**Atelier de partage d'expériences et d'identification des besoins en renforcement des capacités des dispositifs nationaux de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest**

**Lomé (Togo), 16 au 18 avril 2019**



Centre  
d'Innovation en  
Technologie pour  
le Développement  
Humain



## 1. Contexte

Dans le cadre du projet d'appui à l'opérationnalisation de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA), l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) a entamé un double processus articulé autour de i) l'accompagnement des pays en vue de faire le lien entre les dispositifs nationaux de réponse aux crises alimentaires et la RRSA à travers l'élaboration et/ou la révision des Plans Nationaux de Contingence et de Réponse et ii) l'élaboration d'un Plan de Contingence de la RRSA.

Pour ce faire, l'ARAA bénéficie d'un appui technique de l'Université Polytechnique de Madrid (UPM), en collaboration avec Oxfam. Cette activité s'inscrit dans la mise en œuvre des activités de l'axe portant sur l'appui au dispositif d'aide à la décision et renforcement des capacités de l'ARAA.

Les actions développées dans le processus d'accompagnement des pays ont consisté en :

- i. L'élaboration d'une étude de capitalisation des bonnes pratiques issues des expériences des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles dans six pays de l'Afrique de l'Ouest, à savoir : le Nigeria, la Sierra Leone, le Niger, le Togo, le Sénégal et la Mauritanie ;
- ii. L'organisation d'un atelier de validation de l'étude de capitalisation en mai 2018 à Dakar au cours duquel ont été définies les activités à réaliser dans le cadre de l'appui aux pays ;
- iii. Le démarrage des appuis aux pays sur la base des différentes requêtes envoyées par les Ministères en charges des réponses aux crises alimentaires ;
- iv. La définition des activités éligibles pour l'appui aux pays.

Ce travail est étroitement lié à celui de renforcement de capacités méthodologiques et techniques des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires qu'est en train de réaliser le CILSS, à travers son appui aux pays dans l'élaboration, l'exécution et le suivi évaluation des plans nationaux de réponse.

Pour cela le CILSS et la CEDEAO, poursuivant l'objectif que ces plans nationaux de réponse puissent intégrer la dimension de la Réserve Régionale dans la réponse aux crises alimentaires, ont décidé de joindre leurs efforts garantissant une meilleure coordination, cohérence et efficacité dans les actions des deux institutions.

La démarche proposée à travers l'organisation de cet atelier régional s'appuie sur (i) l'objectif de différenciation des appuis en fonction des spécificités des pays, (ii) la nécessité de faire porter les efforts de la CEDEAO sur les pays côtiers pour leur permettre de remplir les conditions d'accès à la RRSA ; et (iii) l'importance de valoriser l'expertise du CILSS dans le renforcement des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires.

## 2. Objectif général

Cet atelier a pour objectif de contribuer au renforcement des capacités méthodologiques et techniques des dispositifs nationaux de réponse aux crises alimentaires dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Plus spécifiquement, l'atelier vise à :

Pour les pays sahéliens :

- ✓ *Examiner les modalités de prise en compte de la RRSA dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNR.*

Pour les pays côtiers :

- ✓ *Faire un état des lieux des dynamiques nationales de réponse aux crises alimentaires afin de dégager les pistes de renforcement de capacités ;*
- ✓ *Faire état des lieux sur les critères de pertinence des PNR pour les pays côtiers ;*
- ✓ *Partager les expériences de certains pays de la Région dans l'élaboration et la mise en œuvre des PNR (acquis, difficultés et leçons apprises) ainsi que leurs expériences dans la mobilisation de la RRSA ;*
- ✓ *Elaborer la proposition d'une feuille de route pour l'accompagnement du processus d'élaboration des instruments de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles dans les pays.*

### **3. Résultats attendus :**

Au terme de l'atelier, les résultats suivants sont attendus :

- les modalités de prise en compte de la RRSA dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNR sont définies ;
- un état des lieux sur les dynamiques nationales de réponse aux crises alimentaires est fait et permet de dégager des pistes de renforcement de capacités ;
- un état des lieux sur les critères de pertinence des PNR pour les pays côtiers est fait ;
- un état des lieux des expériences de certains pays de la Région dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des PNR (*acquis, difficultés et leçons apprises*) ainsi que leurs expériences dans la mobilisation de la RRSA est fait ;
- des propositions de feuilles de route pour l'accompagnement du processus d'élaboration des instruments de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles dans les pays côtiers sont proposées.

### **4. Méthodologie**

De caractère interactif, l'atelier se basera sur les contributions des pays invités, à préparer préalablement à l'atelier, les travaux en groupes ainsi que des sessions en plénière. Courant le mois de mars l'équipe UMP/Oxfam prendra contact avec les points focaux préalablement désignés par les pays afin de faciliter l'élaboration des contributions techniques qui seront attendues lors de l'atelier sous forme d'une présentation de 10 min. Principalement, il y aura deux types de présentations :

- a. Présentations des expériences des pays ayant des dispositifs établis de réponse aux crises alimentaires et la pratique de l'élaboration des plans nationaux de réponse : Niger, Burkina Faso, Cap Vert, Sénégal, Mali, Mauritanie, Nigeria, Tchad

- b. Présentations des expériences des pays ayant sollicité l'intervention de la RRSa : Niger, Burkina Faso, Ghana, Cap Vert, Sénégal, Mali, Nigeria
- c. Présentations des pays côtiers des résultats d'un diagnostic de leurs besoins spécifiques en termes de développement des dispositifs nationaux de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles : Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Sierra Leone, Togo.

### **Réflexion relative à la Méthodologie pour les pays côtiers**

L'objectif d'un PNR est de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en organisant les actions des acteurs sur un problème de sécurité alimentaire et nutritionnelle concret et défini et avec certaines ressources connues.

Les PNR sont un instrument utilisé par les pays sahéliens pour répondre à leurs besoins spécifiques, caractérisés par le fait que ces problèmes sont essentiellement saisonniers et de déclenchement lent.

Les pays côtiers, quant à eux, sont plus touchés par des catastrophes soudaines, avec des implications sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations affectées. Dans ce cas, les poches de population affectée par une insécurité alimentaire saisonnière sont souvent laissées sans suivi ou déconnectées des plans multirisques.

Si nous maintenons l'objectif selon lequel un PNR doit pouvoir organiser les actions des acteurs face aux besoins immédiats (catastrophes soudaines) et aux aléas agrométéorologiques qui affectent les récoltes et produisent l'insécurité alimentaire à moyen terme ; la question à laquelle nous souhaitons répondre dans cette partie de l'atelier est la suivante : **de quel type de PNR les pays côtiers ont-ils besoin, en tenant compte de leurs propres caractéristiques ?**

Pour ce faire, en instaurant un débat entre les participants, nous prévoyons entre autres répondre aux questions suivantes :

- a. Comment la SAN est-elle prise en compte dans les plans multirisques des pays côtiers ?
- b. Comment le fonctionnement institutionnel typique des pays côtiers affecte-t-il le traitement des problèmes de SAN ?
- c. Quels aspects de la SAN sont pris en compte par les plans des pays côtiers ou nécessiteront d'être désormais intégrés (aspects nutritionnels, crises saisonnières associées aux crises agrométéorologiques) ?
- d. Comment fonctionne le Système d'Alerte Précoce des différents pays côtiers et quel type de problèmes de SAN ont été identifiés ?
- e. Faudra-t-il faire un PNR chaque année ? De quoi cela dépendra ? La saisonnalité du problème SAN influence-t-elle ?
- f. Si le problème n'est pas saisonnier, mais que le PNR doit être élaboré, quand doit-il se faire ?
- g. Si le principal problème du pays est la malnutrition, un PNR est-il nécessaire ?

## **5. Date et lieu**

L'atelier se déroulera du 16 au 18 avril 2019 à Lomé en République togolaise.

## **6. Participants :**

Les représentants des institutions nationales compétentes en matière de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles des pays de l'espace CILSS-CEDEAO.